

POURVOI SUR LES QUESTIONS DE DROIT

Par

Fabrice Picod

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS 2

PANTHÉON-ASSAS

DIRECTEUR DU CENTRE DE DROIT EUROPÉEN

I. DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ LARGEMENT ENTENDUES

- A. DÉCISIONS SUSCEPTIBLES DE POURVOI ET PERSONNES HABILITÉES À FORMER UN POURVOI

- B. DÉLAIS DE POURVOI

- C. CONDITIONS PROPRES À L'OBJET ET AUX CONCLUSIONS DU POURVOI

II. DES CONDITIONS RELATIVES AUX MOYENS INVOQUÉS CONDUISANT À RETREINDRE L'IMPORTANCE DU CONTRÔLE OPÉRÉ

A. LIMITATION AUX QUESTIONS DE DROIT

B. CATÉGORIES DE MOYENS

a. Incompétence

b. Irrégularités de procédure

c. Violation du droit de l'Union européenne

C. DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ DU CONTRÔLE

D. RESTRICTION RELATIVE AUX DÉPENS

III. DES EFFETS DE NATURE VARIABLE

- A. REJET DU POURVOI
 - a. Rejet sous forme d'arrêt
 - b. Rejet par ordonnance

- B. ACCUEIL DU POURVOI
 - a. Évocation de l'affaire
 - b. Renvoi de l'affaire